

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune Mont dol

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de MONT DOL s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIDON Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2026.

Présents : M. VIDON Etienne, Maire, Mmes : BLANCHARD Kelly, BOT Catherine, LALOY Chantal, LETERRIER Camille, LINET Estelle, ROUSSE Gaëlle, MM : DENISE Franck, HODBERT Christophe, IAFRATE Thierry, KOCHERGIN Sergei, SELSCHOTTER Eric, TEZE Malo

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : Mme VANNIER Maryne à M. KOCHERGIN Sergei, M. VIDON Youenn à Mme LINET Estelle

A été nommé(e) secrétaire : M. HODBERT Christophe

2026_43 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 – 2EME PASSAGE

En application de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget de la commune.

VU la délibération n° 2025-19 en date du 09 avril 2025 attribuant sous conditions les subventions aux associations au titre de l'année 2025 ;

VU la délibération n° 2026-31 en date du 29 avril 2026 attribuant sous conditions les subventions aux associations ayant déposées des dossiers complets au titre de l'année 2026 ;

CONSIDERANT le critère d'exigibilité des subventions communales retenues par le conseil municipal à savoir : transmission du formulaire cerfa 12156*6 « Associations – demande de subventions » ;

CONSIDERANT les crédits alloués pour le budget 2026 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission finances du 22/06/2026 ;

CONSIDERANT que lors du premier passage en conseil municipal, les dossiers non complets ont été proposés pour un nouveau passage en commission et en conseil ;

Il est donc proposé d'attribuer les subventions aux associations en attente de décisions au titre de 2026 comme suit :

	ASSOCIATIONS MONT DOLOISES	Subvention 2025	Proposition 2026
2	Association communale de chasse	800	800
4	Comité des fêtes	800	800
5	Vélo club Randonnée Mont-Dolois	800	800
11	Parents d'élèves de l'école publique	1260	1260
13	Sauvegarde du patrimoine Mont-Dolois	100	0
15	Autres demandes	0	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions communales au titre de l'exercice 2026, conformément au tableau de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Maire
Etienne VIDON

Secrétaire de séance
M. HODBERT Christophe